



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2025 - 92

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont dix pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : CLÔTURE DE LA RÉGIE
DE RECETTES « LOCATION DE
SALLES COMMUNALES »**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit
novembre, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R.
FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.**

**EXCUSÉS : BAARSCH C. « pouvoir à
ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à
MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT C. « pouvoir
à de PROYART A. » DENERVAUD M.
« pouvoir à RACINE FREIXENET
M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. »
MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. »
GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC
GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à
BILLARD G. » CHANTELOT L. « pouvoir à
MORAND F. »**

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2122-22, R 1617-1 à R 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision n° 03/2018 en date du 1^{er} février 2018 portant modification de la régie « location de salles communales » ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 074-217400704-20251118-D2025_92-DE



Vu l'arrêté n°53/2020 en date du 28 mai 2020 portant nomination du régisseur de recettes ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 19 mars 2025 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er : Il est mis fin à la régie « location de salles communales ».

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

Article 3 : Madame le maire et le comptable public auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Martine MEYRIER

Le maire,
Pascale MORIAUD

